

Une chance pour les familles et pour les PME

Par Blaise Fasel v/o Syndic,
Conseil général à Fribourg (PDC)

Le 27 septembre 2020, les Suisses et Suissesses se prononceront sur une modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité. Si elle est acceptée, un congé paternité de deux semaines sera introduit. Fruit d'un compromis entre tous les acteurs concernés, le congé paternité est une chance tant pour les familles que pour les petites et moyennes entreprises.

Nous voterons prochainement sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire «Pour un congé paternité raisonnable». Il vise l'introduction d'un congé paternité de deux semaines, à faire valoir dans les six mois suivant la naissance de l'enfant. Il sera financé par les allocations pour perte de gains (APG).

Il s'agit d'un pas important en direction d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, que les Suisses appellent de leurs vœux depuis des décennies. En 2011, une étude de Pro Familia établissait que près de 90 % des hommes suisses souhaitaient avoir plus de temps et plus de souplesse pour s'occuper de leurs enfants. Cette demande laissée lettre morte par la politique s'est finalement matérialisée avec le dépôt en 2017 de l'initiative «Pour un congé paternité raisonnable», portée par différents acteurs de la société civile.

Les PME gagnantes

La concrétisation du congé paternité profitera non seulement aux familles, mais aussi à l'économie en général, en facilitant notamment la réinsertion professionnelle des femmes. Les PME bénéficieront également de cette mesure. Aujourd'hui, elles souffrent d'un déficit d'attractivité par rapport aux grandes entreprises et aux multinationales,



Ad personam

Diplômé d'un Master en histoire contemporaine à l'Université de Fribourg, Blaise Fasel (1991) travaille dans une entreprise de relations publiques à Berne. Il a été élu en 2016 au Conseil général de la ville de Fribourg sous les couleurs du PDC. Dans son canton natal, il s'engage en faveur des victimes de violences conjugales en qualité de vice-président de Solidarité Femmes – Frauenhaus Freiburg. Après avoir présidé le Conseil général en 2019-2020, il s'apprête à rejoindre le Royaume-Uni pour y suivre le cursus du Master of Public Policy (MPP) à l'Université d'Oxford. Blaise Fasel v/o Syndic est Ehrenphilister de la GV Zähringia.

qui peuvent déjà offrir un congé paternité à leurs employés. Afin d'attirer les meilleurs spécialistes, ces dernières rivalisent entre elles, souvent au niveau international, en aménageant des généreux congés payés pour les pères. Les PME, aux moyens nettement plus modestes, restent sur le carreau. Un congé paternité fixé par la loi, au coût équitablement réparti entre employés et employeurs et facile à mettre œuvre via le régime des APG, rendra les PME plus attractives pour les jeunes professionnels.

Un coût très modéré

Dans un premier temps, la Confédération avait évalué le coût du congé paternité à 230 millions de francs par ans, ce qui représenterait un relèvement de 0,05 point des cotisations sociales concernées. En d'autres

termes: sur le salaire suisse moyen de 6500 francs par mois, employeur et employé seraient amenés à verser ensemble 3,90 francs de plus. Cependant, de nouvelles études publiées récemment tendent à démontrer que ces coûts, déjà bien modestes, aient été légèrement surévalués par la Confédération.

Enfin, il faut rappeler qu'à l'origine, l'initiative déposée en 2017 demandait un congé paternité d'au moins quatre semaines. Elle a été retirée en faveur du contre-projet indirect proposé par les Chambres fédérales, qui le ramène à deux semaines. C'est une solution raisonnable, fruit d'un compromis entre tous les acteurs concernés, aux effets bénéfiques largement partagés et dont le coût est objectivement très peu élevé. Saisissons donc cette chance. Les pères, les mères et les PME nous remercieront.